

## 15. La règle du : « ON NE PEUT PAS CONCLURE ». (Janvier 2002, Joël Schiro. Point de vue personnel).

On l'aura compris à la lecture de cette brève rétrospective, l'évaluation de l'incidence des produits phytosanitaires sur les abeilles souffre d'un dysfonctionnement structurel.

Grossièrement reconstituées, les choses se sont passées de la façon suivante :

A l'origine, il y a le « décret abeille » (arrêté interministériel paru au JO du 20.02.1976, remplacé depuis par l'arrêté du 5 Juillet 1985).

Désormais, les traitements au Lindane ou au Parathion, molécules les plus utilisées à l'époque, de parcelles dans lesquelles la moindre fleur, cultivée ou adventice, est ouverte, sont interdits. (1) Le produit phare de remplacement, celui qui sert de référence, c'est la Phosalone. L'erreur originelle vient de là.

Contrairement aux molécules précédentes qui provoquaient des mortalités spectaculaires (2) de plusieurs dizaines de milliers d'abeilles devant la ruche, (au point, souvent, d'obstruer la planche d'envol), la Phosalone ne tuait les butineuses que par temps très chaud, et, de surcroît, elles mourraient au champ créant ainsi l'illusion d'une non toxicité. A l'époque, tellement peu d'apiculteurs ont signalé, (timidement), le phénomène, que leurs observations n'ont même pas été entendues.... Ils ne disposaient de toutes façons que d'un tout petit institut technique, qui, même s'il avait été témoin du problème, n'avait pas les moyens de l'étudier.

La véritable prise de conscience ne s'est faite, 5 ans après, qu'avec l'arrivée des Pyréthroides de synthèse, Deltaméthrine en particulier puisque c'était le plus commercialisé.

Le désaccord avec l'industrie phytosanitaire peut se résumer en deux points. Il n'y a pas d'empoisonnement puisque :

1. On ne retrouve quasiment pas d'abeilles mortes devant les ruches.
2. Et, de toute façon, il n'y a pas de résidus dans ces abeilles.

Les recherches scientifiques très nombreuses effectuées depuis dans de nombreux pays ont démontré :

1. Que ces molécules provoquent une perte du sens de l'orientation, ce qui explique que les butineuses ne rentrent pas à la ruche,
2. Et que les analyses de résidus sur abeilles n'ont strictement aucune fiabilité puisque, dans les meilleures conditions de laboratoire, on ne retrouve que de 3 à 39% de la dose inoculée. Des abeilles laissées 7 jours à la température ambiante, délai fréquent des prélèvements sur le terrain, ne contiennent plus de quantité décelable.... (3)

Or, malgré ces éléments il n'y a eu aucune évolution, ni dans les pratiques agricoles, ni dans les procédures d'homologations, ni dans la réglementation.

Cette situation a entraîné depuis le début des années 80 et sur tout le territoire national, un comportement apicole adapté à cette « zone de non droit ». C'est ce comportement d'adaptation et de survie qui est source aujourd'hui de la plus grande confusion. Sans un retour au « raté initial » de 1976, les observateurs extérieurs ne pourront pas comprendre le problème posé aujourd'hui.

1. En premier lieu, malgré des intoxications quasi hebdomadaires (voir § 8, l'enquête éco-pathologique et les résidus dans le pollen) presque plus personne n'a fait de prélèvements d'abeilles. À quoi bon perdre son temps et son argent, puisque, de toutes façons, il est démontré que les analyses de résidus sur abeilles, dans les conditions de terrain, n'ont strictement aucune fiabilité.
2. Sauf rares cas particuliers, les apiculteurs n'ont plus sollicité les assurances. Comment auraient-ils pu recevoir leurs indemnités puisqu'il n'est pas possible de rapporter la moindre preuve de l'empoisonnement. En outre, l'assurance est faite pour couvrir les risques aléatoires, pas les risques prévisibles.

3. Dès le début des années 80, l'explosion des surfaces emblavées en variétés de tournesol spectaculairement nectarifères a tout masqué. (Certaines régions dépassaient 60kgs par colonie. Les ruchers à 100kgs de moyenne n'étaient pas rares, certaines ruches dépassant 200kgs. Par endroits, même les bourdonneuses remplissaient leur hausse, voire davantage). Certes il y avait toujours les empoisonnements du printemps et de très grosses pertes hivernales. Mais tout cela était supportable. Chacun s'adaptait techniquement (transhumance hors zone à culture, achats massifs de reines, essaims ou paquets d'abeilles, y compris importés d'autres continents) en fonction de son environnement.
4. En outre, l'épandage des produits phytosanitaires est fonction de divers paramètres souvent très éloignés de la pure rationalité sanitaire. Chaque micro région a ses « modes » ou ses habitudes en fonction de l'influence de telle ou telle coopérative ou personnalité locale. Il existe des « cantons à problèmes » et d'autres nettement moins risqués. L'évolution de la politique des prix agricoles n'est pas non plus sans conséquences. Par exemple, « la PAC 92 » a été, au moins pendant un temps dans certains secteurs, un vrai bonheur pour les abeilles. Comme le revenu à l'hectare dépendait moins du rendement, la pression phytosanitaire a considérablement diminué. Par contre, dans d'autres endroits, probablement à cause du changement des méthodes culturales, la baisse de pression phytosanitaire ne s'est pas traduite par une augmentation de la production de miel.

On pourrait poursuivre, mais ce document n'a aucune prétention à l'exhaustivité. On l'aura compris, chaque apiculteur « se débrouille comme il peut », en fonction de son « feeling » ou de ce qu'il sait des paramètres de son environnement professionnel. Cela, bien sûr, dans l'ignorance quasi totale de ce qui peut se passer « ailleurs »... « Ailleurs » dans d'autres régions, mais aussi « ailleurs », sur des sols différents, d'autres variétés cultivées ou d'autres races d'abeilles.... Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner de l'hétérogénéité des témoignages.

C'est dans ce contexte que sont arrivées, sur tournesols qui jusque là n'étaient pas traités (4), dans un premier temps les fongicides contre le Phomopsis, puis, très rapidement les molécules d'enrobage de semence. Pendant la même période, de nouvelles variétés ont été semées, dont nous ne connaissons pas les potentialités nectarifères (On ne sait rien non plus de l'évolution concomitante de l'attrait « pollinifère », ni des traitements, des nouvelles variétés de maïs).. En outre, après 10 ans d'infestation par Varroa, sont apparues les résistances du nouveau parasite aux premiers traitements.... C'est peu dire que nous maîtrisons encore mal cette nouvelle pathologie : Symptomatologie ?, Incidence du climat ?, Étiologie ?, Thérapeutique ? Résistance ?, Pathologies associées ?, ..... tout ou presque reste à découvrir. En dernier lieu, chacun étant toujours occupé à gérer l'urgence, personne n'a la moindre idée des conséquences à long terme des importations massives d'abeilles non Européennes.

En bref, depuis des années la situation devenait de plus en plus fragile. Il fallait bien qu'un jour on atteigne le point de rupture. C'est arrivé vers 1995/97, et ça ne s'est pas arrangé depuis.

Pendant 20 ans toutes les plaintes des apiculteurs, suivies ou non par des expérimentations scientifiques, s'étaient toutes terminées de la même façon : « ON NE PEUT PAS CONCLURE ». Moyennant quoi, les autorités concluaient quand même. Mais, systématiquement toujours dans le même sens, : il n'était tenu aucun compte de tout ce que pouvaient dire les apiculteurs, pourtant appuyés par des travaux scientifiques incontestables.. Ainsi la Phosalone a continué très longtemps à servir de référence « emploi autorisé en pleine floraison », de nombreux Pyréthroides (entre autre), ont obtenu « le label abeille » contre toute logique, et personne ne s'est jamais vraiment soucié, concrètement, de savoir ce qui se passait réellement sur le terrain.

Dans « le dossier Gaucho », l'avis donné par les experts consultés en 1997 : « le caractère toxique de ce produit sur les abeilles ne peut être ni confirmé, ni infirmé » n'a pas dérogé à la règle habituelle du « ON NE PEUT PAS CONCLURE ».

Or, pour la première fois, JEAN GLAVANY, Ministre de l'agriculture, a conclu en faveur de l'abeille. Une première fois en 1998, (suspension de l'emploi des semences Gaucho/tournesol en Vendée, dans l'Indre et les Deux-Sèvres) mesure étendue nationalement en 1999, et confirmée en 2001. Ainsi, bien que les études présentées disaient, comme d'habitude, « ON NE PEUT PAS CONCLURE », le ministre actuel a enfin décidé que, puisqu'on ne pouvait pas conclure, il convenait cette fois-ci d'appliquer, au bénéfice de l'abeille, « le principe de précaution ».

Les réactions de groupe sont parfois surprenantes. Ainsi, certains apiculteurs n'ont-ils pas sitôt appris la nouvelle, qu'ils envisageaient de se lancer déjà dans une procédure au motif suivant : en ne suspendant la molécule que sur les semences de Tournesol, le ministre n'était pas allé assez loin. Heureusement, le fabricant qui a lancé une assignation inverse, a permis aux apiculteurs de se joindre à la procédure, aux côtés du ministre plutôt que contre lui. Aujourd'hui, la grande majorité d'entre nous refuse d'entendre parler de toute recherche supplémentaire, estimant que les preuves de la responsabilité quasi unique des deux molécules d'enrobage sont établies. Le monde apicole semble majoritairement décidé à boycotter l'enquête multifactorielle proposée, pour essayer d'y voir un peu plus clair.

Et pourtant !. Si on veut bien s'arrêter deux minutes, la synthèse de ce qui s'est passé sur le terrain depuis 4 ans est relativement simple :

- ◆ Après la suspension sur 3 départements en 1998, les intoxications ont continué.
- ◆ Après le retrait provisoire sur tout le territoire national en 1999, les intoxications se sont poursuivies,
- ◆ Courant 2000, puis en 2001, les intoxications, n'ont toujours pas cessé. Pire, il y a eu davantage de « problèmes cheptels » (pertes automnales, hivernales ou printanières), et une aggravation significative de la baisse des récoltes de miel.

En bref, depuis la suspension des semences tournesol enrobées « Gaucho », plus le temps passe, et plus les problèmes s'aggravent. Il faut donc se rendre à l'évidence. Ce que certains apiculteurs, prennent pour des empoisonnements par les remontées d'Imidaclopride de l'année précédente, sont en fait des intoxications « classiques », en particulier par épandages aériens « normaux ». (5)

D'ailleurs, comment pourrait-il en être autrement.

- ◆ Si on admet que la plupart des pyréthroides nous empoisonnaient il y a déjà 20 ans, qu'ils ont continué tous les ans depuis, on ne voit pas pourquoi cela cesserait aujourd'hui.
- ◆ Comme personne ne conteste que la Phosalone a servi, à tort, de référence « emploi autorisé en pleine floraison », il est logique de penser qu'une partie au moins des molécules homologuées ensuite sur ce « modèle » continue à intoxiquer les abeilles.
- ◆ On admettra enfin, à la lecture des chapitres précédents, que toutes les intoxications recensées avant la commercialisation (puis la suspension partielle) des molécules systémiques d'enrobage de semences, n'ont pas cessé miraculeusement.

Tout cela est donc devenu beaucoup trop confus. Il faudra bien un jour que les apiculteurs réfléchissent aux dangers de vouloir trop simplifier, une réalité redoutablement complexe.

Cinq ans de frénésie médiatique ont succédé à 20 ans de palabres inutiles. Le refus de collaborer, même s'il peut se comprendre, ne conduira qu'à une impasse. Il faut donc tout faire pour sortir du manichéisme et renouer les fils d'un dialogue, qui, lorsqu'on veut bien y regarder de près, a été rompu depuis très longtemps.....et pas par la faute des apiculteurs....

Regardons les choses en face. Avec ou sans les producteurs, baptisée enquête multifactorielle ou autrement, cette étude aura lieu. Nous aurions intérêt à ce que les chercheurs ne se placent

plus à l'échelle de l'abeille mais de la colonie. Il serait bon également de tenir compte de tous les paramètres et en particulier l'incidence des doses inférieures à la DL50 (6),

Or, en notre absence, le risque est grand de voir, une fois de plus, certains travaux se fourvoyer dans des protocoles inadaptés. On ne peut pas faire des expérimentations sur les abeilles comme on en fait sur les rats ou les blattes. Si, depuis plus de 20 ans, « ON NE PEUT PAS CONCLURE », c'est justement pour l'essentiel parce que les apiculteurs n'ont pas été suffisamment associés aux protocoles et aux expérimentations de terrain.

Par ailleurs, il n'est pas normal de faire comme si les maladies n'existaient pas. « Il serait dangereux, au prétexte de ne pas gêner le combat syndical en cours sur l'Imidaclopride, de nier les problèmes réels que nous avons à maîtriser

1. l'infestation varroa
2. et ses conséquences sanitaires en cascade.

Une telle attitude est incompréhensible. Elle ne peut être la base d'un comportement syndical car elle va contre l'intérêt des apiculteurs. » déclarait un collègue le 18 janvier 2001 à l'occasion de la dernière réunion d'information phytosanitaire organisée à Toulouse par le SAPMP. On ne peut qu'approuver. Ceux qui nient le facteur sanitaire ne sont pas plus crédibles que ceux qui, en l'exploitant de manière simpliste, voudraient occulter les problèmes toxicologiques.....

Depuis 5 ans, toutes les recherches ont été concentrées sur une seule hypothèse : Imidaclopride (et Fipronil depuis 2 ans) sont les responsables quasi uniques de tous les problèmes de cheptel apicole. Hélas, si cela avait été aussi simple, les preuves auraient déjà été trouvées. C'est donc une hypothèse inexacte, et le boycott de la solution proposée par le ministre de l'Agriculture procède de la même logique perverse : l'entêtement dans l'erreur. Si une étude plus large est menée, on découvrira, dans les moindres détails, une réalité complexe que beaucoup d'apiculteurs ressentent intuitivement (7) :

1. Absence de nectarification de plusieurs variétés (parfois liée à certains types de sols ou pratiques culturales) en zones de cultures industrielles,
2. Fragilisation des colonies d'abeilles suite à diverses pathologies, « naturelles » ou induites par certains produits phytosanitaires,
3. Et surtout, empoisonnements répétés tout au long de l'année, soit par mésusages, soit à cause de molécules homologuées « pleine fleurs » suite à des protocoles inadéquats.

Les périodes de crise sont toujours douloureuses mais jamais éternelles. Souhaitons que la crise actuelle conduise à une remise à plat des procédures d'homologations, que soit créé enfin un véritable Institut technique apicole doté des moyens humains et financiers indispensables à l'ampleur de la tâche à accomplir, et, pourquoi pas, qu'à l'avenir, les firmes, avant même les procédures d'homologation, prennent l'habitude de collaborer avec les apiculteurs afin d'éviter les polémiques et pertes financières ultérieures.

Joël Schiro . Janvier 2002.

(1). « Lorsque des plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu des cultures destinées à être traitées, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement » stipule le texte. Sinon, « par dérogation » « seuls peuvent être utilisés les insecticides et acaricides dont l'autorisation de vente porte les mentions suivantes » : « Emploi autorisé durant la floraison... Etc » .... Chacun peut constater tous les jours que ce texte n'est pas appliqué sur le terrain. Il n'est même pas connu des agriculteurs qui s'imaginent souvent que le terme « floraison » signifie « pleine floraison ». Sur ce point précis, il n'y a quasiment pas d'information. En conséquence, un pourcentage considérable de traitements avec des produits reconnus dangereux, sont effectués en début ou fin de floraison. Il n'est pas suffisamment tenu compte non plus des adventices.

(2). L'utilisation des produits phytosanitaires en France s'est faite très progressivement. A l'origine dans les années 50, seul le bassin parisien était concerné, mais pour le Gers par exemple, les premiers traitements sont apparus à la fin des années 60, pour n'atteindre un usage massif que 10 ans plus tard environ.

(3). Compte tenu de son importance, il convient de bien lever un malentendu..

Les conclusions des scientifiques suite au test inter laboratoire :

« il n'est plus question de mettre en cause les techniques analytiques »

sont surprenantes. En effet, jamais les apiculteurs n'ont contesté les techniques analytiques dans l'absolu, mais uniquement dans le cadre de la recherche de résidus sur abeilles mortes. Or, à l'évidence, tant que l'on n'aura pas remis en cause les techniques analytiques sur abeilles mortes, dont l'inefficacité est amplement démontrée, il ne sera pas possible d'avancer, et la situation sera bloquée

(4). A l'exception des semis, où, souvent, le Carbofuran était employé.

(5). Il convient de bien distinguer, les problèmes qui surviennent en saison, c'est à dire d'avril à juillet/août, dont l'origine est essentiellement toxicologique. Les pertes hors saison, c'est à dire de septembre à mars, même si la cause initiale résulte d'un empoisonnement antérieur (consommation de pollens contaminés en particulier), sont souvent aggravées par des problèmes pathologiques.

(6). Souvent qualifiées de « doses sub-létales ». Voilà un terme qui mériterait une définition beaucoup plus précise. Une dose « sub-létale » est une dose inférieure à celle qui fait mourir. Une dose qui provoque la mort de moins de 50% des insectes étudiés dans les 24 premières heures, est elle bien « sub-létale » ? ? ?

(7). Il faut le reconnaître aujourd'hui, tous ceux, et ils sont nombreux, qui n'adhéraient pas totalement à la thèse majoritaire sont restés silencieux par respect des personnes et du travail effectué. Cela n'est plus possible maintenant : « Il est des fois ou, se taire, c'est mentir ».